

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

**PRESENTS** : Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE ; Madame Arlette Cellier ; M. Franck VIAL ; Madame Séverine PAGE ; Monsieur Stéphane PUIER ; Madame Sandrine ROUX ; Madame Alice DECHAVANNE ; Madame Marie-Ange DAVENET ; Monsieur Robert REGEFFE ; Monsieur Roland JANUEL ; Madame Bernadette DELORME ; Monsieur Christophe COMBE ; Madame Cécile THEVENON ; Monsieur Christophe SCHWING ; Madame Mathilde SOULIER ; Monsieur Lucien MOULLIER ; Monsieur Laurent GOURGAUD ; Monsieur Thierry LEMAÎTRE.

**ABSENTS** : M. Christian AGÜERA ; Mme Laure CHAZELLE ; M. Laurent RONZIER ; Mme Evelyne GAUMON ; Mme Christelle BRUNO.

Pouvoirs donnés en application de l'article L.121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

MANDANT	M. Christian AGÜERA	MANDATAIRE	M. Robert Regeffe
MANDANT	Mme Laure CHAZELLE	MANDATAIRE	Mme Mathilde SOULIER
MANDANT	M. Laurent RONZIER	MANDATAIRE	Mme Séverine PAGE
MANDANT	Mme Evelyne GAUMON	MANDATAIRE	M. Laurent GOURGAUD
MANDANT	Mme Christelle BRUNO	MANDATAIRE	Mme Christelle BRUNO

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27/05/2016**

Une demande de correction est formulée par M. Lucien Moullier sur le prix d'une entrée à la structure de jeux gonflables. La correction suivante est approuvée : le tarif de 5€ est le tarif « collectivités » ; par contre l'entrée individuelle est de 8€/personne.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**VIE SCOLAIRE**

**Adoption des tarifs des repas pour le restaurant scolaire**

Les tarifs des repas au restaurant scolaire doivent être votés en cours d'année dans la mesure où le fonctionnement du restaurant scolaire ne coïncide pas avec l'année civile. Conformément au décret du 15 mai 2009, les tarifs du restaurant scolaire doivent être inférieurs au prix de revient du repas.

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016/2017.

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
Tarif normal	3.50€ le repas
Tarif adulte	4.70 € le repas
Tarif CCAS	2.00 € le repas

**APPROUVE AVEC 18 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE.**

**VIE SCOLAIRE****Adoption des tarifs pour les TAP (temps d'activité périscolaire) et la garderie périscolaire du matin**

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017.

<b>TAP</b>	
Ecole Primaire	1.50€ de l'heure
Ecole Maternelle	0.50€ de l'heure

<b>GARDERIE PESISCOLAIRE DU MATIN</b>	<b>GARDERIE PESISCOLAIRE DU MATIN</b>
- de 700	0.50€
de 700 à 1000	0.60€
+de1000	0.70€

**APPROUVE A L'UNANIMITE****VIE SCOLAIRE****Adoption des tarifs pour la garderie**

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017

<b>GARDERIE</b>	
Garderie du matin :	
½ heure	0.50 €
1 heure	1.00 €
1 h ½	1.50€
Garderie de midi	
Garderie 15 h 30 – 16 h 30	gratuite
Garderie 16 h 30 – 17 h 30	1€50
(l'heure commencée est due)	

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**FINANCES**

**Participation financière à des établissements scolaires pour des enfants résidant dans la commune :**

Il est proposé d'attribuer une participation financière à la commune de résidence des élèves scolarisés en dehors de la commune dans des Etablissements spécialisés, des centres d'apprentissage ou des maisons familiales.

Les établissements concernés sont :

- Maison Familiale Rurale Montbrison ..... 2 élèves soit 120 €
- BTP CFA St Etienne..... 2 élèves soit 120 €
- Association Roannaise Pour l'Apprentissage..... 5 élèves soit 300 €
- Maison Familiale Rurale Bugey ..... 1 élève soit 60 €
- Lycée agricole privé Nandax .....1 élève soit 60 €

Soit au total 660 €

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

<p><b>DEPLACEMENTS</b>  <b><u>Demande de subvention à la Région Auvergne/Rhône-Alpes pour le projet de réalisation de liaisons modes doux.</u></b></p> <p>Les objectifs poursuivis par la Commune dans le cadre de ce projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur les richesses naturelles de la commune (notamment le Lignon),</li> <li>- Favoriser les déplacements multimodaux (desserte de la gare, des parcs de stationnement situés en entrée de bourg),</li> <li>- Renforcer le lien social et intergénérationnel (liaisons écoles / EHPAD / espaces de loisirs, etc.).</li> <li>- Relier les itinéraires de cyclotourisme établis à l'échelle départementale par le Département dans le programme vélo route – voies vertes – cyclotourisme. Ces aménagements seront reliés aux chemins de promenade et de randonnées de la Communauté de Communes du pays d'Astrée (Chemin de Montaigne, etc.).</li> </ul> <p>Dans un premier temps, trois itinéraires ont été définis permettant de relier un certain nombre de ces polarités entre elles. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Itinéraire1 : gare SNCF-ZA Giraud-Passerelle Trelins.</li> <li>- Itinéraire 2 : rue de la Madone-Les Boulardes.</li> <li>- Itinéraire 3 : Rue de la Chaux- rue Arquillière- rue du Gymnase</li> </ul> <p>Une première tranche de travaux est programmée sur les exercices 2016/2017 et concerne l'itinéraire2.</p>	<p style="text-align: center;"><b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b></p>
---	--

<p>Le coût estimatif des dépenses s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-secteur 1 : 70 775€ HT et 84 930€TTC.</li> <li>-secteur 2 : 67 770€ HT et 81 324€ TTC</li> <li>-secteur 3 : 110515€ HT et 132 618 TTC</li> </ul> <p>Soit un total des dépenses estimatives de 249 060€ HT et 298 872€ TTC.</p> <p>Il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mandater Monsieur le Maire pour solliciter une subvention de 99 624€€ auprès du Conseil Régional au titre de l'action 2-3-3du CDDRA pour l'opération liaisons en mode doux.</li> <li>• prendre en charge la part non subventionnée</li> <li>• mandater le Maire ou son représentant pour effectuer toutes démarches et signer tous actes relatifs au bon aboutissement de ce dossier.</li> </ul>	
<p><b>URBANISME</b>  <u>Engagement de la collectivité pour l'acquisition d'un tènement appartenant à M.Sarmaize par l'EPORA.</u></p> <p>La convention d'études et de veille foncière et convention opérationnelle signée avec l'Epورا le 19/12/2014 a notamment pour objet d'anticiper la maîtrise foncière des secteurs définis comme stratégiques dans le périmètre de veille foncière et de saisir les opportunités foncières tout au long de la durée de la convention.</p> <p>Dans ce cadre, l'EPORA peut procéder à des acquisitions d'opportunité pour le compte de la commune de Boën sur Lignon.</p> <p>Le propriétaire M. Sarmaize souhaite céder son tènement situé au lieu dit Devieu (parcelles AM364 et AM273) au sein d'un secteur stratégique de la convention.</p>	<p><b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b></p>

<p>En raison de la requalification urbaine de l'entrée de ville sur lequel est situé le tènement objet de l'acquisition, il a été convenu que l'EPORA acquiert pour le compte de la commune de Boën sur Lignon et assure le portage foncier des parcelles n° AM364 et AM273 située à Devieu à Boën sur Lignon pour un montant de 15€/m<sup>2</sup> en zone UB et 0.5€/m<sup>2</sup> en zone ND, lesquelles ont vocation à être rétrocédée à la commune.</p> <p>Il est proposé à l'Assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'acquisition par l'EPORA de la parcelle n°AM364 et de la parcelle AM273 AM211 situées à Devieu sur le territoire de la Commune de Boën sur Lignon pour le compte de la commune de Boën sur Lignon pour un montant de 15€/m<sup>2</sup> en zone UB et 0.5€/m<sup>2</sup> en zone ND.</li> <li>- de s'engager à racheter à l'EPORA ladite parcelle dans les conditions prévues par la convention d'études et de veille foncière/ convention opérationnelle en date du 19/12/2014.</li> <li>- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</li> </ul>	
<p><b>URBANISME</b></p> <p><b><u>Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Loire Centre (présentation du projet par Lucien Moullier- Président du Scot)</u></b></p> <p>Le schéma doit être approuvé avant le 31 Décembre 2016. L'adoption définitive du Scot prévoit une phase de recueil des avis puis une enquête publique réalisée après l'été et une approbation du SCOT en Décembre. Cet avis demandé aux communes concernées doit être rendu dans un délai de trois mois suivant la transmission du projet.</p>	<p><b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b></p>

<p><b><u>MARCHES PUBLICS</u></b>  <b><u>Décision du Maire : attribution du marché à procédure adaptée pour le renouvellement des réseaux EU/EP/AEP</u></b></p> <p>M. Vial explique qu'il s'agit de la troisième tranche des travaux (secteur les bouardes) pour la mise en conformité de nos réseaux. Trois entreprises se sont portées candidates à l'appel d'offres. L'estimation des travaux par le Maître d'œuvre s'élevait à 639 704€ HT.  Au regard de l'analyse des offres, l'entreprise retenue est SMTP/STAL pour un montant HT de 558 123.20€.</p>	<p><b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b></p>
<p><b><u>QUESTIONS DIVERSES:</u></b>  -question de M. Thierry Lemaître sur le remplacement des agents municipaux  <b>Date du prochain Conseil Municipal le vendredi 16 septembre 20h</b></p>	